

FOCUS & PRESENTATION



AFRICAN WOMEN LEADERS

Tél: (00226) 61 51 61 62 / 66 64 11 54-Email : awl.awlburkina@gmail.com

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION.....	2
II.	CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	3
III.	FOCUS SUR AFRICAN WOMEN LEADERS.....	4
3.1.	Les objectifs d'African Women Leaders.....	6
3.2.	Ses moyens d'action.....	7
3.3.	Membres - mode d'adhésion.....	8
3.4.	Domaines d'intervention d'African Women Leaders.....	9
3.5.	Zones d'intervention de l'association.....	10
IV.	LES OBJECTIFS STRATEGIQUES 2021-2024.....	10
V.	LES PRODUITS D'AFRICAN WOMEN LEADERS.....	10
5.1.	Les groupes cibles de l'association.....	10
VII.	CAPACITES DE L'ORGANISATION.....	12
7.1.	Animées des conférences.....	12
7.2.	Participer à des panels et à des plaidoyers.....	13
7.3.	Animer de séances de sensibilisation.....	14
7.4.	Animer des émissions radiophoniques.....	15
7.5.	Participer à l'élaboration des écrits.....	15
7.6.	Réaliser des consultations externes.....	15
VIII.	IMPACT DE L'ORGANISATION SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE SES MEMBRES, DES BENEFICIAIRES ET DE LEURS COMMUNAUTES.....	17
8.1.	Impact sur ses membres.....	17
8.2.	Impact sur les associations bénéficiaires.....	18
8.3.	Impact sur la communauté.....	19
IX.	DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'AWL.....	20
9.1.	La gouvernance.....	21
A.	L'Assemblée Générale (A G)	21
B.	Le Conseil d'Administration (CA)	21
C.	La direction exécutive (DE)	21
D.	Le commissariat aux comptes	22
10.1.	Ministère de la Femme.....	23
10.2.	Ministère de la Justice.....	23
10.3.	Croix Rouge Burkina.....	23
XI.	LOCALISATION ET CONTACTS.....	24
11.1.	Siège Social.....	24
11.2.	Contacts.....	24

I. INTRODUCTION

Impliquée dans la protection des droits des femmes et des jeunes, dans le développement local inclusif et dans le renforcement de capacités des structures associatives, African Women Leaders est une Association féminine Burkinabé. Elle a été créée pour aider les femmes et les jeunes à lutter contre violences et les discriminations de genre à travers des stratégies participatives de renforcement de capacité sociale, économique, individuel et collectif. Elle travaille sur le terrain avec des organisations de personnes vulnérables car consciente que parmi les obstacles au développement humain durable, figurent les inégalités entre certains groupes spécifiques. En effet La difficulté de la réduction de la pauvreté au Burkina résulte d'un contexte particulier caractérisé par la persistance des inégalités entre hommes et femmes.

Ainsi, le présent document **d'African Women Leaders** en abrégé **AWL se** veut être un outil de présentation de l'association, de son plan stratégique 2021-2024.



II. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Le Burkina Faso est un pays à grande majorité constituée de femmes qui sont au cœur de la société dans toutes ses communautés. Selon les données de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), le Burkina Faso compterait 19.632.147 habitants en 2017, dont 51,71% de femmes. Celles-ci sont malheureusement très souvent sous-représentées dans tous les domaines publics les plus porteurs notamment en économie et en politique. Malgré les dispositions de la politique nationale Genre (PNG du 8 juillet 2009, le guide d'intégration du genre dans les politiques sectorielles et le Programme national de développement économique et social (PNDES). Dans la plupart des sociétés au Burkina, les habitudes coutumières confinent les femmes à des travaux ménagers. Elles doivent rester au foyer. Ce qui les exclut du champ du travail rémunérateur tandis que les hommes sont considérés comme les chefs de famille et les pourvoyeurs de revenus. Aussi, les hommes s'accaparent très souvent des ressources et des moyens nécessaires à la production de biens, ainsi que du pouvoir de décision. Cette situation d'inégalité ne favorise pas une bonne participation des femmes aux efforts de développement, alors que le développement requiert la contribution de tous, il serait donc hasardeux d'ignorer, de négliger ou de marginaliser la contribution des femmes.

III. FOCUS SUR AFRICAN WOMEN LEADERS



Créée en Octobre 2015 et reconnue officiellement le 22 Juin 2016, African Women Leaders est une association féminine Burkinabé de couverture nationale. La mission de l'association est d'offrir des plateformes éducatives de sensibilisation, de coaching et de plaider pour promouvoir les droits des femmes et des jeunes à la participation citoyenne et valoriser leur savoir-faire primaire en vue de créer de la valeur ajoutée pour leur autonomisation. Ainsi, basée sur une stratégie participative de renforcement de capacité, les interventions d'AWL veillent à l'intégration du genre dans ses programmes et projets. Elle agit toujours à développer la capacité de leadership de ses bénéficiaires pour renforcer leur résilience en vue de la protection de leur droit.

L'enjeu majeur pour AWL est d'éliminer toute les formes de discrimination de violence et de barrière sociales en impliquant les acteurs incontournables dans chaque volet.

La vision d'AWL est de promouvoir l'entrepreneuriat communautaire en tant que concept et solution de développement inclusif durable à travers les structures associatives des femmes et des jeunes, tout en développant leur capacité de lutte intrinsèque pour leur droit et contre les discriminations. Elle ambitionne également d'assister les initiatives des femmes et des jeunes en rapport avec les activités génératrices de revenus en vue de les amener à sortir de la pauvreté et à aller vers une autonomie économique et financière. Le choix de cette partie de la population a un triple objectif. Celui de réparer les disparités de genre dans nos sociétés, de renforcer leur résilience et de rendre effectif le développement inclusif. AWL travaille donc à promouvoir leur droit et devoir de citoyenneté, à promouvoir la création d'activités génératrices de revenu (micro-entreprise communautaire), à sensibiliser pour leur bien-être et contre toutes les actions qui leur sont nuisibles (plaidoyers, rencontres, ect).

Dans un esprit d'autonomie, de bienveillance et d'universalité, l'engagement d'AWL et ses actions sont fondés sur le plaisir d'aider et également sur la ***serviabilité, la créativité, le respect, la liberté, la justice sociale, l'égalité, la solidarité et l'intégrité*** en vue d'un développement durable.

3.1. Les objectifs d'African Women Leaders



L'objectif principal d'AWL est de contribuer à la promotion, à la protection et à la défense des droits des femmes et des jeunes.

Ainsi, les actions d'AWL seront mise en place en visant :

- ✚ L'élimination des violences faites aux femmes et aux jeunes.
- ✚ L'exercice de la citoyenneté des femmes et des jeunes et leurs participations effectives au pouvoir.
- ✚ La promotion du genre
- ✚ La valorisation du savoir-faire des femmes et des jeunes

D'une **manière spécifique**, les actions envisagées par **AWL** doivent permettre de :

- ✚ Créer un cadre permanent de concertation, d'identification des problèmes auxquels les populations féminines et jeunes sont confrontées ;

- ✚ Rechercher ensemble des solutions aux différents problèmes généralement rencontrés par les femmes et les jeunes.
- ✚ Promouvoir la protection des droits des femmes et des jeunes ;
- ✚ Cultiver et entretenir l'autonomie économique et financière des femmes et jeunes en tant que moyen efficace pour éviter toutes sortes de discriminations et de violences ;
- ✚ Soutenir les activités génératrices de revenus des femmes à travers une institution de micro crédit

3.2. Ses moyens d'action



Afin d'atteindre ses objectifs, l'**AWL** entend adopter une stratégie participative de renforcement de capacité basée sur la conception, l'élaboration, l'exécution, et la capitalisation des programmes spécifiques répondant aux préoccupations des bénéficiaires. Elle entend aussi organiser des séminaires, des sensibilisations, des rencontres de plaidoyers, d'échanges

d'idées et des ateliers de formation à l'intention des populations cibles. En outre elle vise la collaboration avec les personnes physiques et morales de bonne volonté, des ONG de développement, des associations, des coopératives et groupements villageois à caractère apolitique en vue de participer au développement communautaire économique, social, culturel et éducatif du milieu ciblé. Elle sollicitera l'aide des partenaires au développement, les ambassades et les institutions internationales chaque fois que le besoin se fera sentir.

3.3. Membres - mode d'adhésion

Peut adhérer à **AWL**, toute personne physique ou morale qui souscrit aux statuts d'African Women Leaders. L'adhésion à **AWL** est libre et volontaire.



3.4. Domaines d'intervention d'African Women Leaders

- ✚ La promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes
- ✚ La lutte contre la pauvreté (autonomisation sociale et économique de sa cible)
- ✚ L'environnement-Agriculture durable
- ✚ Innovation sociale et culturelle



3.5. Zones d'intervention de l'association

Pour les trois années à venir (2021-2024) AWL compte intervenir dans la région du Centre, du Centre Ouest, du Centre Est, du Centre Sud, et dans la Boucle du Mouhoun.

IV. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES 2021-2024

-  Promouvoir le réseautage et le partenariat
-  Promouvoir le droit des femmes et des jeunes
-  Promouvoir l'autonomisation économique, sociale et politique de des femmes et des jeunes
-  Promouvoir la paix, la cohésion sociale et la sécurité
-  Promouvoir l'éco-citoyenneté
-  Promouvoir les innovations culturelles au sein des structures associatives
-  Définir une stratégie de financement pour la fédération AWL

V. LES PRODUITS D'AFRICAN WOMEN LEADERS

WO'CASH Association & WO'CASH Management sont des produits agissant dans le cadre de sa politique d'aide au développement. Ils ont été créés pour promouvoir et accompagner l'entrepreneuriat en associations, chez les jeunes et dans les entités morales.

5.1. Les groupes cibles de l'association

Le développement local inclusif, s'inscrit généralement dans le cadre d'un travail participatif et constructif avec des structures

Une femme un leader ...toute femme un développement

Focus AWL

associatives locales et des autorités locales. En la matière, pour espérer orienter les politiques et les décideurs sur les réalités de terrains, les premiers acteurs par secteurs doivent être impliqués. Pour ce fait ces actions seront orientées vers les groupes sociaux défavorisés des zones rurales, péri-urbain et rurales en ce temps de triples crises (Sécuritaire, Humanitaire, Sanitaire) :

-  Les femmes
-  Les jeunes (filles et garçons),
-  Les femmes et jeunes filles vivant avec un handicap,
-  Les femmes et jeunes filles déplacées internes.

VI. PATENARIATS ET RESEAUTAGE

Les textes de l'association ont été relus en janvier 2020, et la fédération d'organisation féminine de promotion du leadership féminin et de défense des droits des femmes pour un développement inclusif a été mise en place. La fédération est de portée nationale.



Des partenariats ont également été signés avec le Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille, le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique, le Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelle, des jeunes Start-up et des sociétés privées.

VII. CAPACITES DE L'ORGANISATION

Durant ces quatre dernières années AWL à :



7.1. Animer des conférences

- Implication des leaders d'associations féminines dans la lutte contre le TABAC avec Afrique Contre le Tabac (ACOTA) pour l'apposition des images de sensibilisation sur les paquets de cigarette en Juin 2018.
- Les discriminations de genre lors du lancement du Projet INTER-GENRE –UEMOA avec GRAAD Burkina 2018
- Réflexion sur la prise en compte des femmes dans le commerce intercommunautaire en collaboration avec le Groupe de Recherche et d'Analyse Appliquées pour le Développement (GRAAD) Mars 2019

- Vie associative et gestion d'AGR
- Violences faites aux femmes et aux jeunes filles
- Leadership et développement personnel

7.2. Participer à des panels et à des plaidoyers



- Les mariages d'enfants Janvier 2018 ;
- La prise en compte du quota genre Mars 2018 ;
- La Conférence internationale de l'Union Africaine avec UNFPA, UNICEF sur l'élimination des MGF Octobre 2018
- Le Dialogue direct avec le Chef d'Etat Burkinabé en Mars 2018 ;
- Commémoration du 70ème anniversaire de la déclaration Universelle des Droits de l'Homme

7.3. Animer de séances de sensibilisation



- Sur les violences faites aux femmes (atelier de formation, marche collective 2018, et collecte de données)
- Pétition sur une plus grande communication sur les Violences domestiques 2018
- Réflexion sur la prise en compte des femmes dans le commerce intercommunautaire en collaboration avec le Groupe de Recherche et d'Analyse Appliquées pour le Développement (GRAAD) Mars 2019
- Participer aux panels et aux plaidoyers sur « les mariages d'enfants » et la « prise en compte du quota genre » en Janvier et Mars 2018 ;
- Faire des plaidoyers et des sensibilisations sur les violences domestiques et d'organiser les « 72 H pour dénoncer les violences faites aux femmes » en Novembre 2018
- Réaliser une collecte de données sur les violences domestiques dans la commune de Ouagadougou en 2018 (données non encore publiée).

7.4. Animer des émissions radiophoniques



- Femme-Battante (spéciale 8 Mars 2020) RTB radio
- Droit des jeunes filles (spéciale journée internationale de la jeunes fille 2018) Destin au Féminin
- Violence faites aux femmes (Destin au féminin 2018)
- Vie associative (Radio Arc-en-ciel 2018)

7.5. Participer à l'élaboration des écrits

Participation à l'élaboration du bulletin de veille thématique N° 381 de « Genre et développement rural » d'Inter-réseau.

7.6. Réaliser des consultations externes



- Assurer le renforcement de capacité en vie associative et leadership dans le Projet sécurité alimentaire et Karité II de la Croix Rouge Burkinabé et Espagnole à Léo et à Sapouy dans la province du Sissili et du Ziro 2016 et 2017
- Enquête qualitative et quantitative sur les violences domestiques dans la commune de Ouagadougou Mai 2018
- Renforcement du leadership des femmes bénéficiaires de l'appui d'Empow'Her
- Evaluation finale externe pour le projet « **Amélioration des conditions de travail et la capacité de production de 1.133 femmes productrices de beurre de karité dans la province du Ziro au Burkina Faso** »
- Conception des modules des formations pour AWL pour la structuration des associations 2016
- Diagnostic et identification du projet «**Diagnostic et identification des moyens d'existence agricoles dans la région du Centre Ouest du Burkina Faso avec une approche de genre et protection de l'environnement**» de la Croix Rouge Burkinabé et Espagnole dans le **Ziro, la Sissili et le Sanguié.**
- Parties prenantes aux deux ateliers sur l'intégration du genre dans le programme de facilitation du commerce en Afrique organisée par la Banque Mondiale Juillet 2018 et Février 2019
- Partie prenante à la mise à jour de la feuille de route OSC-UE+ 2021-2024.

VIII. IMPACT DE L'ORGANISATION SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE SES MEMBRES, DES BENEFICIAIRES ET DE LEURS COMMUNAUTES



African Women Leaders fonctionne avec une stratégie basée d'une part sur la conception, l'élaboration et l'exécution des programmes spécifiques répondant aux préoccupations des bénéficiaires des milieux ciblés. De plus elle travaille à la création de cadre éducatif pour renforcer la capacité d'auto prise en charge de ses bénéficiaires.

8.1. Impact sur ses membres

African Women Leaders fait office de catalyseur d'abord pour ses membres et ensuite pour les organisations bénéficiaires. En ce sens elle élabore toujours des stratégies pour valoriser le

leadership de ses membres, des responsables des groupes bénéficiaires et leur savoir-faire. Ainsi, chaque membre d'AWL est :

- ✚ Coacher pour être un formateur
- ✚ Leader pour dupliquer dans son environnement
- ✚ Appuyer pour être un acteur de changement dans son milieu

En somme depuis sa création elle a permis à ses membres de développer leur leadership et de renforcer leur capacité sur plusieurs thématiques en rapport avec les droits des femmes, les violences faites aux femmes, les procédures judiciaires en cas de violences, l'assistance et l'écoute des victimes de violences, le suivi et l'évaluation des projets, la vie associative, les techniques de communication et de plaidoyer.

8.2. Impact sur les associations bénéficiaires



AWL travail avec une approche basée sur la valorisation des compétences primaires des bénéficiaires et de leur leadership.

Ainsi elle a permis de :

Une femme un leader ...toute femme un développement

Focus AWL

- ✚ Restructurer des bureaux de coordinations d'associations de la commune de Ouagadougou renfermant plus de 200 associations
- ✚ Constituée et redynamisée 50 associations dans les communes de Ouagadougou, Boussé (Naabragoogo) Sapouy et Léo
- ✚ Développée et renforcée le leadership de plus de 150 leaders d'association
- ✚ Coacher à l'autofinancement 4 associations
- ✚ De former à la vie associative plus de 250 associations

8.3. Impact sur la communauté



Grace à sa stratégie, AWL à susciter au sein des organisations bénéficiaires et dans leur environnement un esprit d'autonomie et de lutte intrinsèque contre les discriminations et les violences qui leur sont faites. Elle a également permis aux femmes d'être des acteurs de lutte contre les violences.

De plus grâce aux interventions d'AWL en collaboration avec UAB assurance, plus de 150 femmes issues des structures associatives ont créé des micros assurances. Deux d'entre elles ont instauré en leur sein leur propre système de micro-crédit

Une femme un leader ...toute femme un développement

Focus AWL

interne pour la diversification des moyens d'existence de leurs membres.

IX. DESCRIPTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'AWL



L'Assemblée Générale est l'instance suprême d'**AWL** composée de tous les membres à jour de leurs cotisations. Elle est la seule instance habilitée à prendre des décisions. Les décisions de l'A.G. sont prises en session ordinaire à la majorité simple des membres votants qui doivent réunir les 2/3 des membres ; mais en session extraordinaire le quorum est de 51% des membres inscrits. Les séances de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire sont présidées par le Président du Conseil d'Administration (PCA). Elle est la seule instance habilitée à prendre des décisions.

9.1. La gouvernance

La gouvernance de l'association est composée de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, de la Direction exécutive, des commissaires aux comptes et des Conseillers.

A. L'Assemblée Générale (A G)

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres à jour de leurs cotisations tels que défini dans son Statut.

Elle se réunit chaque an et est souveraine.

B. Le Conseil d'Administration (CA)

Le CA est composé des membres fondateurs et des membres associés. Les différents postes du CA sont :

- Une (01) présidente
- Une (01) Secrétaire Générale
- Une (01) Trésorière Générale
- Une (01) Chargée des relations publiques
- Deux (02) conseillers.

C. La direction exécutive (DE)

Elle est l'organe exécutante d'AWL. La direction exécutive se compose de :

- Une directrice exécutive
- Une Secrétaire comptable
- Une ou un chargé (e) des suivi-évaluation des projets et programme
- Un agent de liaison
- Des techniciens

D. Le commissariat aux comptes

Les commissaires aux comptes ont un mandat de vérifier les livres, la caisse, et les valeurs de **AWL**, de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires et des bilans, ainsi que l'exactitude des informations données sur les comptes de l'**AWL** dans le rapport du CA.

E. Le conseil

Ils apportent leurs conseils pour la gestion administrative, financière, technique et humaine de l'**AWL**

X. REFERENCES PROFESSIONNELLES

10.1. Ministère de la Femme

Mme Dembélé/ Bicko Kadidiata : Directrice de la coordination des projets et Programme du Ministère en charge de la femme-
00226 70 28 74 36 kadidiatabicko@yahoo.fr

Mr Kiemtore Harouna : Charge d'Etudes au Secrétariat Général du Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille.
00226 79 73 73 53 - 70 53 09 30 /76 65 17 55 harnkiem@gmail.com

10.2. Ministère de la Justice

Mme Jocelyne VOKOUMA : Anthropologue, chargée de recherche à l'Institut des sciences des sociétés (INSS) du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST),
lyne.vokouma@gmail.com 75 97 80 80

Mr Germain Zong-Naba Pimé : Conseiller en Droit Humains,
germainpime@gmail.com 70 67 36 35/ 78 89 16 93

10.3. Croix Rouge Burkina

Mme Sombié Hortense : Coordinatrice du développement communautaire des groupes sociaux défavorisés à la Croix Rouge
70 25 48 44 hsombie@croixrougebf.org

XI. LOCALISATION ET CONTACTS

11.1. Siège Social

RN 22 Rue 1-Bureau 6 Maison Lavigery Missionnaire d'Afrique
Kamboinsin)



11.2. Contacts

Tel : (00226) 25 48 18 12 / 61 51 61 62 / 66 64 11 54

Adresse postale : 07 BP 5140 Ouagadougou 07

Email : awl.awlburkina@gmail.com

Facebook : @AfricanWomenLeadersBurkina

Twitter : @LeadersWomen

Whatsap : (226) 61 51 61 62

Skype : (226) 61516162